



Troisième édition
Du 4 juillet au 29 août 2020

REGLEMENT et CANDIDATURES

Durant l'été 2019, dans des lieux d'accueil divers, vingt-neuf expositions ont été présentées aux visiteurs. Des animations tous publics ont aussi été proposées en différents points du Trièves.

Cette nouvelle édition des Rencontres photographiques du Trièves présentera des expositions sur une période de deux mois d'été.

La durée de chaque exposition sera définie par le lieu d'accueil.

Les Rencontres photographiques du Trièves sont organisées par l'association « Artistes Associés du Trièves ».

Dossier de candidature

Les artistes doivent être pleinement auteurs de leurs photographies et disposer de toutes les autorisations nécessaires au regard du droit à l'image.

Les photographes sélectionnés s'engagent à exposer une **série d'images aboutie**, et conforme en quantité et en qualité à la proposition présentée au jury de sélection.

Il n'y a pas de thème imposé pour cette série.

Les candidats devront fournir des **tirages ou fichiers représentant l'intégralité de la série proposée à l'exposition** et un **texte de présentation de la série photographique** (*ce texte sera réutilisé pour la promotion de l'exposition*).

Ils devront préciser **le format fini des photos exposées** et **le support choisi pour les exposer** (sous cadre, sur dibon, sur pvc etc...) sachant qu'ils bénéficieront **entre 3m et 30m de linéaire**. Certaines images pourront être placées en extérieur.

Les images envoyées devront avoir un titre respectant l'anonymat du photographe.

L'envoi des images du dossier de candidature se fera

- sous forme de fichiers au format JPG sur CD ou via WeTransfer (taille grand côté 900 px ou 2 Mo maximum) pour les candidats qui travaillent en numérique,
- sous forme de tirage papier (format 18 x 24 cm) pour les candidats qui travaillent en argentique.

Il est indispensable de nous indiquer, dès la candidature, le format fini des tirages.

Date limite de réception des dossiers de candidature : **19 janvier 2020**

Sélection

Le jury est composé de professionnels du monde de la photographie et des organisateurs. Leurs décisions seront souveraines et sans appel, sur la base de présentations anonymes. Les rejets de dossiers n'auront pas à être motivés. Tous les photographes ayant présenté un dossier seront informés avant le 28 février 2020 de la décision du jury par mail.

En cas de désistement du lieu d'exposition, il n'y aura pas de recours possible de la part de l'exposant sélectionné.

Défraiement

Les photographes exposant ne pourront prétendre à **aucun défraiement** (transport, hébergement, repas, tirages, passe-partout, encadrement...).

Promotion - communication

Artistes Associés du Trièves s'engage à n'utiliser les images fournies par les photographes sélectionnés, pour les Rencontres photographiques du Trièves, que dans un but de promotion.

Le photographe précisera quelles images il souhaite voir mises en avant.

Artistes Associés du Trièves s'engage à ne pas utiliser les images des photographes non retenus dans la sélection sans l'accord du photographe. Les frais de communication, sont à la charge de l'association.

Présentation, transport, accrochage et décrochage

Les œuvres devront être présentables, prêtes à accrocher.

Le photographe installera et décrochera lui-même son exposition. Il pourra bénéficier de l'aide de l'organisateur s'il le souhaite, en accord avec le propriétaire du lieu d'exposition. Le photographe veillera à ce qu'il y ait aucune dégradation occasionnée.

Les photographes retenus ne pourront en aucune façon refuser le lieu qui aura été choisi pour exposer leur série.

Ce lieu est laissé au libre choix des organisateurs lors de la répartition globale de l'ensemble des séries.

Le transport des photographies exposées est exclusivement à la charge de l'exposant.

Vernissage

Les frais de vernissage sont à la charge de l'association.

Chaque photographe retenu pour les Rencontres photographiques s'engage à être présent au vernissage le concernant.

Ventes

Les ventes de photographies ne sont ni organisées ni contrôlées par le comité organisateur et devront s'effectuer directement sous l'entière responsabilité de l'artiste. Ce dernier reste donc libre de ses droits d'auteur, et des ventes éventuelles qu'il pourrait négocier. Les photographies vendues ne pourront pas être retirées de l'exposition avant la fin de la manifestation. Aucune utilisation commerciale des œuvres n'est faite par l'organisateur.

Assurance

Chaque exposant assure lui-même ses œuvres.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol. L'auteur accepte de prendre ces risques à sa charge. Il renonce en conséquence à tout recours envers les organisateurs fondé sur de tels événements.

DEMANDE DE PARTICIPATION

La date limite de réception des dossiers de candidature est fixée au 19 janvier 2020.

Les dossiers incomplets ne seront pas examinés ! Merci de remplir ce document de manière lisible, et de le scanner si envoi par email.

Renseignements administratifs

Nom	
Prénom	
Nom d'artiste ou pseudo	
Date de naissance	
Adresse complète	
Téléphone	
Mobile	
Email	
Site web	
Facebook / Instagram	

Liste des documents à fournir

L'ensemble du dossier devra nous parvenir par la poste ou sous forme d'un fichier numérique à l'adresse suivante :

Artistes Associés du Trièves, chez Michel Cussac, chemin de Prémavour, Longefonds, 38930 Clelles

ou

candidature.rpt@gmail.com

Il devra contenir :

- ce bulletin d'inscription dûment rempli et signé
- un texte expliquant au mieux votre démarche photographique
- votre série photographique

Merci de remplir et signer :

Je reconnais être l'auteur des épreuves de ce dossier d'inscription, en avoir pleinement les droits et, lorsque les modèles sont reconnaissables, être en mesure de présenter le cas échéant, un document signé réglant la question du droit à l'image.

Je reconnais aussi être pleinement informé des procédures d'inscription et d'exposition des Rencontres photographiques du Trièves, et atteste avoir pris connaissance du règlement des Rencontres.

Date + lieu + mention « lu et approuvé » + signature :

(pour mémo, prière de vous faire une copie de ce document)

Fait le à

Mention :

Signature

Descriptif de l'exposition

Titre :

Nom de la photo	Format	Argentique *	Numérique *	N&B *	Couleur *

* = cocher la mention correspondante

AUTORISATION POUR INSERTION DE PHOTOGRAPHIES

www.rencontres-photo-trieves.fr

ET UTILISATION DANS DES ARTICLES DE PRESSE

Je soussigné(e),, exposant lors des Rencontres Photo du Trièves, autorise l'association Artistes Associés du Trièves à mettre en ligne, sur le site internet des Rencontres et d'autres supports, les 3 photographies que je mets gracieusement à sa disposition,

Titres des images :

1-.....

2-.....

3-.....

Nom des fichiers si différents des titres :

1-.....

2-.....

3-.....

Titre de l'exposition dont les images font partie :

.....

Facultatif : lien vers mon site web ou blog (pourra être cité sur les supports de communication des Rencontres) :

.....

Ces photos serviront à représenter succinctement mon exposition sur le site internet et les supports de communication des deuxièmes Rencontres Photographiques du Trièves.

Elles pourront être utilisées pour une exposition collective, présentation de la manifestation. Dans ce cas, prévoir un second fichier de l'image avec une haute définition.

Court texte de présentation de mon exposition

.....

.....

.....

J'autorise également l'association Artistes Associés du Trièves à utiliser ces photographies pour la publication d'article(s) dans la presse locale, régionale, nationale et/ou spécialisée, en vue de présenter les Rencontres photographiques du Trièves. **OUI – NON** (*barrer ce qui ne convient pas*).

Dans ce cas, prévoir un second fichier de l'image avec une haute définition.

L'association Artistes Associés du Trièves s'engage à ne pas utiliser ces images dans un autre contexte, ou si le dossier est refusé pour l'exposition, sans m'en informer.

Fait à Le Signature